

Dédramatiser la violence

Autor(en): **Guyaz, Jacques**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **37 (2000)**

Heft 1445

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1026203>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Dédramatiser la violence

Le Conseil d'Etat neuchâtelois a rendu public un rapport sur la délinquance juvénile et la violence à l'école. Même si les propositions n'ont rien de très original, elles permettent d'empoigner le problème dans sa globalité. Et surtout de calmer le jeu.

NOUS AVONS MAINTES fois souligné la qualité des documents émis par le canton de Neuchâtel. Le rapport du Conseil d'Etat sur la délinquance juvénile et la violence à l'école le confirme à nouveau. Afin d'obtenir des chiffres indiscutables, et Dieu sait si c'est un domaine où toutes les statistiques sont sujettes à interprétation, le rapport présente des données portant sur les 219 dossiers de délinquants mineurs, souvent pour des infractions multiples, dénoncés entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} octobre 1998.

Les vols représentent 41% des 1762 infractions dénoncés. Les actes impliquant une violence ou une menace physique sont au nombre de 98, soit 5,5%, ce qui peut sembler relativement faible. Mais ce sont bien sûr ces actes-là qui font l'objet d'une attention de la part des médias. La proportion de mineurs étrangers nés en Suisse se retrouvant dans les chiffres des dénonciations est relativement faible, sans doute proche de leur pourcentage dans leurs classes d'âge. Autrement dit, la différence entre les Suisses et les étrangers n'est pas un facteur pertinent lorsqu'ils ont le même degré d'intégration, mais cela, on le savait déjà.

Les causes de la violence sont bien connues

L'évolution du nombre d'infractions au fil du temps est aussi un indicateur intéressant. En 1994, les dénonciations pénales de mineurs représentaient 17% sur un total de 2084 dossiers. En 1999, ces dénonciations représentent 29% des 2335 dossiers. Les dénonciations d'adultes sont restées stables. La quasi totalité de la hausse est due aux mineurs.

Les raisons de ces phénomènes sont aujourd'hui bien connues: déstructuration parentale, nouvelle pauvreté, violence subie ou constatée autour de soi (situations de guerre), normes culturelles différentes, ces facteurs se croisent de multiples manières. La réponse des autorités neuchâteloises se veut elle aussi diversifiée. Elle explore trois directions avec des propositions préventives, curatives et répressives.

La mise en place d'une campagne de marketing – le mot figure en toutes lettres – pour sensibiliser les familles est la première mesure préventive envisagée. Affiches et annonces feront l'ob-

jet d'une action s'étendant sur une année au moins pour un coût assez modéré de 190000 francs en 2001. Ce type d'action peut laisser perplexe; les auteurs veulent s'inspirer des exemplaires campagnes de l'OFSP (Office fédéral de la santé publique) autour du SIDA à la fin des années quatre-vingt.

Diversité des mesures pour une approche globale

Acceptons-en l'augure, même si une campagne combattant un risque mortel ne peut être comparée à une action visant à réduire des comportements délinquants, certes, mais sans doute valorisants aux yeux des copains et, surtout, des copines. Parmi les autres mesures, mentionnons le renforcement des médiateurs scolaires et des projets d'établissements et puis, bien sûr, des moyens supplémentaires d'appuis psycho-éducatifs et de soutien des activités de jeunesse. Une des propositions les plus intéressantes vise à former la police à la médiation et au contact avec les jeunes.

Les mesures curatives concernent essentiellement l'augmentation des places d'accueil, des réseaux de placement et de la possibilité d'hospitalisation brève pour les mineurs souffrant de troubles psychiques. Les mesures répressives visent à la création de cellules supplémentaires de détention pour les mineurs, et particulièrement pour les jeunes filles ainsi que la valorisation des astreintes au travail (exécution d'une peine par un travail d'utilité publique), même si la réussite de ce type de mesures laisse perplexe le Conseil d'Etat neuchâtelois.

Bien sûr, rien de ce que propose le gouvernement n'est très novateur, mais l'effort d'une compréhension globale est constamment présent. Pas d'effet de manches, une vision sobre et sans fioritures, une dédramatisation volontaire: «la situation n'est pas grave» écrit le Conseil d'Etat. Au fond les Neuchâtelois ont peut-être simplement la chance d'être loin des studios de télévision et des grands médias lémaniques... *js*

Rapport d'information du Conseil d'Etat au Grand conseil concernant la mise en place de mesures de lutte contre la délinquance juvénile et la violence à l'école, août 2000.